Interventions FORET KNOW 01B, 02B et O3B – Communication, conseil et accompagnement à la mise en œuvre des interventions PAC - Formation continue et transfert de connaissances & Démonstration, expérimentation et innovation pour le développement de la filière forêt-bois wallonne

Objectifs

L'intervention vise à renforcer les connaissances, les compétences et les capacités d'action des propriétaires forestiers, gestionnaires, exploitants et acteurs de la filière forêt-bois afin de :

- accompagner la mise en œuvre des interventions forestières de la PAC ;
- Optimiser et contribuer au succès et à la pérennité des interventions forestières de la PAC ;
- favoriser l'adoption de pratiques sylvicoles améliorant la résilience des peuplements forestiers face aux bouleversements climatiques ;
- améliorer la compétitivité, l'innovation et la création de valeur au sein de la filière forêt-bois wallonne ;
- favoriser le recours aux outils numériques, aux nouvelles technologies et aux démarches innovantes ;
- renforcer les liens entre recherche, conseil, formation et pratique de terrain.

Bénéficiaires finaux

Les acteurs qui bénéficient ou qui demandent une intervention de la PAC et qui sont :

- les propriétaires (et ayants droit) forestiers publics et privés ;
- les entreprises d'exploitation forestière et de travaux forestiers ;
- les entreprises de transformation du bois ;

Une attention particulière pourra être accordée aux jeunes gestionnaires, nouveaux entrants et bénéficiaires d'interventions environnementales ou climatiques.

Volet 1 – Communication, conseil et accompagnement à la mise en œuvre des interventions PAC

L'intervention soutient le recours à des services de conseil reconnus permettant :

- la communication sur les interventions forestières de la PAC et l'aide à l'identification des dispositifs les plus adaptés ;
- l'accompagnement administratif à la préparation et au dépôt des dossiers ;
- l'appui administratif à la mise en œuvre et au suivi des projets financés ;

L'accompagnement et le conseil porte sur les mesures forestières de la PAC mais n'inclut pas le contrôle de ces mêmes mesures.

Modalités de soutien

Marché public pour financer une ou plusieurs structure.s professionnelle.s de la filière pour l'accompagnement administratif des mesures forestières ou désignation des structures les plus adaptées pour la mission. Les consortiums seront être encouragés.

Budget Volet 1 : Financement de 2 équivalents temps plein sur toute la période = **2 100 000€** (300 000€/an)
Estimatif du temps pour évaluer le temps que prendra l'accompagnement :
Mesure 1 et 2 : 0.7 ETP
Mesure 3 et 4 : 0.5ETP (car la mesure prévoit un pourcentage de frais immatériels)
Mesure 5 : 0.4ETP
Mesure 6 : 0.2 ETP
Suivi des GO forestiers : 0.2ETP (volet 3)

Volet 2 – Formation continue et transfert de connaissances

L'intervention soutient l'organisation d'actions de formation destinées aux acteurs de la filière forêt-bois en lien direct avec la mise en œuvre des mesures forestières financées par la PAC. Cette intervention vise également les échanges avec les autres Etats Membres afin d'assurer le transfert de connaissances.
Les formations portent notamment sur :

- l'innovation ;
- les parcours de diversification ;
- la pérennisation des investissements ;
- les outils numériques ;
- les pratiques sylvicoles résilientes ;
- la biodiversité forestière ;
- la gestion des risques climatiques ;
- les techniques d'exploitation ;
- les technologies de transformation du bois ;
- la traçabilité ;
- l'économie circulaire et la bioéconomie ;
- la sécurité et la professionnalisation des métiers forestiers ;

Les actions soutenues peuvent prendre la forme :

- accompagnement réglementaire PAC
- de formations présentielles ;
- de formations hybrides ou à distance ;
- de groupes d'échange, notamment avec les autres EM ;
- d'apprentissage entre pairs ;
- de visites techniques ;
- de journées d'information.
- formations techniques
- visites de terrain

- démonstrations
- journées d'échange
- formations numériques

Exclusion: la formation personnalisée au bénéfice d'un seul bénéficiaire. Les organismes de formation sont sélectionnés au travers d'appels à projets sur base de critères de compétence, d'expérience, d'indépendance et de couverture territoriale.

Budget du Volet 2 :

Marché public à destination d'une ou plusieurs structure.s professionnelle.s de la filière sur toute la durée de la programmation. Les consortiums seront encouragés.

- Financement d'un équivalent temps plein sur toute la période = **1 050 000€** (150 000€/an) pour la gestion et l'animation du dispositif (frais déplacement, frais d'experts externe et de communication).
- Financement des transferts de connaissances avec les autres Etats Membres (voyages d'études, expertises internationales…) = **450 000€**

Budget global : 1 500 000€

<u>Volet 3 – Démonstration, expérimentation et innovation</u>

L'intervention soutient des projets de démonstration et d'expérimentation visant à accélérer l'adoption de pratiques innovantes, sur le même modèle que les Groupes Opérationnels en agriculture en Flandre et en Wallonie. L'objectif est d'améliorer le transfert d'innovation en Wallonie en rassemblant les promoteurs du processus d'innovation la sylviculture pour un des domaines thématiques suivants :

- Mise en œuvre et développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement et de la biodiversité ;
- Atténuation et adaptation aux changements climatiques et transition énergétique ;
- Création de valeur ajoutée, développement de filières d'approvisionnement local ;
- Développement de technologies numériques et digitales pour une sylviculture durable.

Peuvent être financés :

- des sites pilotes ;
- des parcelles de démonstration ;
- des essais en conditions réelles ;
- des "living labs" forestiers ;
- des démonstrations techniques ;
- des outils numériques de diffusion des connaissances.

Les projets visent à produire des références techniques transférables à l'ensemble de la filière et à renforcer les interactions entre praticiens, centres de recherche, organismes de conseil et organismes de formation.

Prestataires éligibles
Les prestations de démonstration sont réalisées par des structures professionnelles sélectionnées à l'issue d'appels à projets.

Résultats attendus

- Augmentation du recours aux interventions forestières de la PAC.
- Amélioration de la qualité et de la pérennité des projets soutenus.
- Adoption accrue de pratiques sylvicoles favorables à la résilience climatique.
- Renforcement des compétences des acteurs de la filière.
- Diffusion des innovations et des références techniques notamment au niveau international.
- Développement de la valeur ajoutée de la filière forêt-bois wallonne.
- Renforcement de la coopération entre les acteurs de l'AKIS forestier wallon.

Budget du Volet 3 :
Appel à projets: 1.000.000 d'euros sur les 7 ans.

Volet	**Budget (€)**
Communication, Conseil et accompagnement (volet 1)	2 100 000
Formation, transfert de connaissances (volet 2)	1 500 000
Démonstration et expérimentation (Volet 3)	1 000 000
TOTAL	**4 600 000 €**